



# RISQUE CHIMIQUE

## SOURCE DU DANGER

Un certain nombre de substances et mélanges chimiques présents dans l'environnement professionnel représentent des dangers potentiels. Leur utilisation nécessite donc le strict respect de certaines précautions pour leur stockage, leur manipulation ou encore leur élimination. Le respect des consignes dans ce contexte vous permettra d'assurer votre sécurité ainsi que celle de vos collègues, de protéger les biens et de participer à la préservation de l'environnement.

## NATURE DU RISQUE

**Effets potentiels sur la santé :** les produits chimiques peuvent entraîner des effets toxiques sur la santé par plusieurs voies de contamination.

**Effets potentiels sur les biens et les installations :** selon l'instabilité et la réactivité des produits chimiques il existe des risques d'incendie et/ou d'explosion.



Attention, lors des manipulations, aux produits inflammables, comburants, explosifs, corrosifs et aux gaz sous pression.

## IDENTIFIER LE DANGER

Savoir reconnaître les dangers d'un produit est une étape indispensable avant l'utilisation. Cela permet :

- de prévoir l'organisation des manipulations et du stockage des produits et de définir les équipements de protection

## VOIES DE PÉNÉTRATION

VOIES DE PÉNÉTRATION	INCIDENCES
Inhalation	La plus fréquente et la moins contrôlable
Ingestion	Accidentelle, en principe improbable
Contact cutané ou oculaire	Accidentelle (projections) ou défaut de protection

## LA TOXICITÉ PEUT SE MANIFESTER DE DIFFÉRENTES FAÇONS:

	Une seule exposition	Effet immédiat / Effet retardé
aigue :		
chronique :	Expositions répétées	Sub-aigue / Sub-chronique
locale :	Effet au point de contact	Effet immédiat / Effet retardé
systemique :	Effet à distance du point de contact	Autre organe / Généralisé

nécessaires ;

- d'avoir les bons réflexes en cas d'incident.

### Lire et comprendre la fiche de données de sécurité (FDS) :

Les fournisseurs sont tenus de vous transmettre une FDS à jour pour chaque produit fourni.

La FDS comporte 16 rubriques dont 4 sont essentielles :

- identification des dangers ;
- contrôle de l'exposition et protection individuelle ;
- propriétés physiques et chimiques du produit ;
- stabilité et réactivité du produit.

### Cas particulier des produits cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)

Il est indispensable de savoir les reconnaître

car ils présentent des risques avérés pour la santé.



On les reconnaît par ce pictogramme et par les mentions de danger H340 et H341 pour les mutagènes ; H350 et H351 pour les cancérogènes et H360 et H361 pour les reprotoxiques.



Certains agents chimiques présentent des dangers pour la femme enceinte et allaitante, leur manipulation leur est donc interdite (produits reprotoxiques).



Journées nationales de prévention 2017

# RISQUE CHIMIQUE

## Lire et comprendre l'étiquette :

 Société XXXX Acétone <b>DANGER</b>	
<b>H225</b> : liquides et vapeurs très inflammables. <b>H319</b> : provoque une sévère irritation des yeux. <b>H336</b> : peut provoquer somnolence ou vertige.	
<b>P201</b> : tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/ des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. <b>P280</b> : porter des gants de protection/un équipement de protection yeux et visage. <b>P303/ P351/ P338</b> : en cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution et abondamment à l'eau savonneuse. enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
<b>EUH066</b> : une exposition répétée peut provoquer dessèchements ou gerçures de la peau.	

Identité du fournisseur  
Pictogramme(s) de danger  
Nom du produit  
Mention d'avertissement

Mention(s) de danger (H)

Conseils de prudence (P)

Information(s)  
supplémentaire(s) (EUH)

 Vous devez connaître les procédures d'urgence de votre structure (positionnement des extincteurs, des douches et des rinces-œil, que faire en cas de déversement...);

- éviter les pesées de produits dangereux en utilisant les produits en solution. Sinon avoir recours à la double pesée ;
- en cas d'incident ou d'accident avvertir le chef d'équipe et l'assistant de prévention puis consigner sur le registre santé et sécurité au travail ;
- s'informer des produits incompatibles pour éviter les mélanges dangereux lors des manipulations ;
- renseigner annuellement votre fiche individuelle d'exposition aux agents chimiques dangereux afin de tracer vos expositions ;
- signaler à l'assistant de prévention toute défaillance des équipements de protection collective.